

Février 2011

1 L'interprofession du
lait inopérante *page 3*

2 Améliorations
structurelles *page 6*

3 Paiements directs
page 10

4 Production animale
page 15

5 Droit foncier rural
page 18

6 Autres activités
page 20

7 Pour une agriculture
suisse dynamique et
productive *page 25*

8 Quelques faits
d'actualité en 2010
page 28

9 Personnel du Service
de l'économie rurale
page 29

Service de l'économie rurale

Case postale 131 / Courtemelon
2852 Courtételle
Tél. : 032 420 74 00
Fax : 032 420 74 01
Courriel : secr.ecr@jura.ch
Site internet : www.jura.ch/ecr

Service de
l'économie rurale

Rapport d'activité
2010



A méditer...

"Toutes les idéologies politiques qui ont voulu modifier le monde paysan ont échoué parce que le monde agricole ne peut être géré par des théories, il est régi par la réalité."

Olivier de Kersauson

1 *L'interprofession du lait inopérante*¹

Depuis quelques années, l'agriculture suisse est engagée dans un processus de libéralisation touchant l'ensemble de la planète et la plupart des branches d'activités économiques. Fondamentalement, la question de la compatibilité d'un libéralisme pur et d'une mondialisation des échanges avec un développement durable est posée par de nombreux milieux et institutions. Il apparaît de plus en plus évident que des solutions n'ont toujours pas été trouvées aux nombreux problèmes résultant d'une gestion inappropriée des ressources naturelles, des modifications climatiques et de la propagation de la famine dans de nombreux pays.

La primauté de l'idéologie

En Suisse, le rythme de libéralisation est soutenu et va bien au-delà des exigences formulées dans le cadre des négociations internationales. Le marché du lait, par exemple, n'est toujours pas régulé; certains milieux essaient par tous les moyens d'empêcher une organisation efficace de la filière laitière qui permettrait à tous les acteurs d'y trouver leur compte. L'Interprofession du lait, inopérante depuis sa création, vient de formuler quelques propositions susceptibles à ses yeux d'améliorer la situation actuelle. Elle entreprend cette démarche sous la pression de la motion Aebi, largement acceptée par le Conseil national. La Confédération, quant à elle, poursuit son action de libéralisation avec conviction. Elle ne se préoccupe pas de savoir si la situation d'une branche de production est stable ou pas. Diverses décisions récentes illustrent parfaitement la détermination des pouvoirs publics. Dans le domaine de l'élevage chevalin, en une année, la Confédération a décidé de supprimer les contributions à l'exportation des chevaux, de réduire le soutien aux organisations d'élevage, de remettre en cause l'existence du Haras national et, enfin, d'augmenter le contingent annuel des chevaux susceptibles d'être importés sans prélèvement de taxes à la frontière. Certains considèrent fort opportunément qu'une telle attitude relève d'une approche exclusivement idéologique du fonctionnement de l'économie.

Dans ce contexte passionné, il est difficile de prendre le recul nécessaire pour rechercher, imaginer et appliquer d'autres solutions. Il existe néanmoins des exemples d'organisation de certains marchés qui fonctionnent à la satisfaction de tous, sont compatibles avec les exigences des accords internationaux et du développement durable. Il est intéressant d'analyser deux cas dont l'existence est connue mais dont on ne parle pas assez bien que leurs propriétés et leurs effets soient très positifs.

Le modèle canadien

L'organisation du marché du lait au Canada, mise en place depuis un demi-siècle, possède de nombreuses vertus. Elle repose notamment sur la gestion de l'offre de la production laitière. A noter au passage que ce principe s'applique également aux marchés des œufs, des poulets de chair et des dindes; ce qui est nettement moins connu. La gestion de l'offre comporte trois piliers essentiels : le contrôle des importations de produits et de plusieurs sous-produits, une politique des prix basée sur la prise en compte des frais de production et la gestion du volume de la production. Officiellement, la gestion de l'offre a pour objectif de "faire correspondre l'approvisionnement du produit disponible au Canada à la demande du marché, les systèmes de gestion de l'offre visant à procurer aux producteurs des rendements équitables et aux consommateurs un approvisionnement approprié à des prix raisonnables".

¹ Chronique agricole 2010, "Almanach du Jura 2011".

Les agriculteurs ont toujours été soumis aux aléas du marché. Les associations de producteurs du Canada ont progressivement signé des accords avec les acheteurs et les transformateurs pour réguler le marché; elles ont également exercé des pressions sur les gouvernements provinciaux et fédéral pour obtenir un système de quotas. Des plans de régulation du marché ont été élaborés dans les différentes provinces lesquelles n'étaient cependant pas en mesure de réglementer le commerce inter-provincial. En 1966, la "Commission canadienne du lait" fut créée. Les quotas nationaux de lait ont finalement été obtenus au début des années septante; ils sont liés à la fixation d'un prix rémunérateur pour le producteur, actuellement environ 70 centimes par kilo de lait. Les quotas laitiers font en fait partie d'un système de gestion de l'offre appliquée à plusieurs produits agricoles.

Depuis les années nonante, le système de gestion de l'offre a été menacé par les négociations menées dans le cadre de l'OMC ou de l'Accord de libre-échange nord-américain. Plusieurs actions ont été menées par les USA et la Nouvelle-Zélande qui ont conduit à certaines révisions du système; mais, jusqu'à présent, le Canada a réussi à conserver son concept qui protège ses producteurs de la concurrence américaine notamment. Le Canada compte près d'un million de vaches-laitières et produit 8,5 millions de tonnes de lait; la production est essentiellement localisée au Québec et en Ontario. Il est intéressant de constater que l'ensemble de la production est concernée par le système de la gestion de l'offre bien qu'une distinction soit faite entre deux marchés : celui du lait de consommation (40 % de la production totale) et celui du lait de transformation destiné à la fabrication de beurre, de fromage, de yoghourts, de crème, etc. Au niveau du producteur, les marchés se traduisent en quotas qui sont rémunérés sur une base de volume et de matière grasse.

Les exportations sont limitées à 4,27 % de la production du fait d'un engagement auprès de l'OMC; elles ne sont pas subventionnées. Les importations, quant à elles, sont lourdement taxées; la plupart des produits laitiers subissent des droits de douane supérieurs à 200 % qui rendent l'accès au marché impossible. Il existe des quotas d'importation de fromages de 25'000 tonnes et d'importation de beurre de 3'225 tonnes sous le titre d' "engagement d'accès minimum".

Au Québec, les producteurs délèguent à la "Fédération des producteurs de lait du Québec" la responsabilité de commercialiser tout le lait qu'ils produisent et d'en négocier toutes les conditions de ventes avec les industriels laitiers. A la suite de l'évaluation des quotas par la "Commission nationale du lait", chaque producteur voit son quota de production ajusté en proportion de la variation du marché global; les producteurs ne sont pas limités par leurs quotas mais le lait livré en sus doit être écoulé au prix le plus bas du marché bien inférieur à celui attribué pour le lait de quota.

Ce modèle n'est sans doute pas transposable tel quel en Suisse. Néanmoins, il permet à la filière laitière canadienne d'être viable et financièrement solide; il assure des revenus équitables aux régions rurales et fonctionne de manière satisfaisante pour tous les acteurs de la filière. Quant au système appliqué actuellement en Suisse, il offre certes des possibilités de développement à l'industrie de transformation, il pourrait permettre d'accroître, dans de faibles proportions, les exportations de produits laitiers, tout cela au prix fort et onéreux pour l'ensemble des producteurs et des régions rurales.

Une solution géniale : l'Interprofession du Gruyère

Proche de nous, un autre exemple mérite d'être cité, tant il permet d'obtenir des résultats favorables pour l'ensemble des partenaires concernés, il s'agit de l'Interprofession du Gruyère. Un examen approfondi de ses statuts révèle des dispositions remarquables et susceptibles d'assurer un fonctionnement efficace, équitable et démocratique du système. Dans ses buts, l'interprofession mentionne notamment la gestion de l'offre du gruyère ainsi que la définition et l'application des règles de fonctionnement du marché du gruyère. Ses membres sont les producteurs de lait, les fabricants de gruyère et les affineurs; chacun de ces groupes d'intérêt doit être organisé.

L'assemblée des délégués est composée de 20 représentants des producteurs, de 20 représentants des fromagers, de 10 représentants des affineurs. L'assemblée des délégués délibère valablement dès lors que l'un au moins des représentants des producteurs, des fromagers, des affineurs est présent. Les décisions sont prises à l'unanimité des producteurs, fromagers et affineurs, lesquels se déterminent préalablement à la majorité de leurs délégués respectifs. Ces derniers sont désignés par ceux qu'ils représentent au sein de l'assemblée des délégués.

Quant au comité, il est composé de quatre représentants des producteurs, des fromagers et des affineurs; à ces douze membres s'ajoute un président, choisi parmi les personnes manifestant un intérêt particulier pour le gruyère et ayant son domicile dans la zone de production. Le comité délibère valablement dès lors que sept membres sont présents, dont au moins 1 représentant des producteurs, des fromagers et des affineurs. Les décisions du comité ne sont valables que si elles sont approuvées par au moins trois-quarts des membres prenant part au vote. Enfin, le bureau est composé du président et d'un représentant de chacun des groupes, membres du comité.

Le fonctionnement de l'Interprofession du gruyère constitue un modèle d'organisation, de fonctionnement et de prise en compte des intérêts des acteurs de la filière du gruyère. Les conditions posées pour qu'une décision puisse être prise en assemblée des délégués ou par le comité contraignent les partenaires à la recherche systématique de compromis entre des intérêts en apparence souvent antinomiques. De plus, le système ne favorise pas les manœuvres de coulisse ou tactiques qui permettraient à un des groupements membre d'obtenir des avantages ou des profits au détriment des autres.

L'urgence d'une mutation profonde

Au niveau national, l'Interprofession du lait tente actuellement de faire de nouvelles propositions pour sortir enfin du marasme régnant sur le marché du lait depuis plus d'une année. Elle le fait sous la pression de la politique, laquelle juge que le système actuel est totalement inapproprié à une organisation du marché satisfaisante et équitable pour les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs. Pour l'Interprofession du lait, il s'agit d'un désaveu cinglant qui pourrait conduire à sa disparition. Sa seule chance de subsister est liée à une réorganisation fondamentale de ses structures, de son organisation, de son fonctionnement et de ses modalités décisionnelles. Concrètement, ses membres devraient être des groupes d'intérêts réunissant respectivement les producteurs, les transformateurs et les distributeurs; les groupements affiliés à l'Interprofession devraient désigner eux-mêmes leurs représentants à l'assemblée des délégués ainsi qu'au comité; les décisions, tant en assemblée des délégués qu'au comité, devraient être prises par des majorités empêchant deux des groupements membres d'imposer leur volonté au troisième, ou pire encore, la division des producteurs.

Si l'Interprofession du lait ne subit pas rapidement une mutation profonde dans le sens prédécrit, elle finira par disparaître. L'Etat devra alors intervenir, en application de la motion Aebi, pour enfin fixer un cadre général qui permette une régulation du marché du lait indispensable à l'économie des entreprises concernées et à la pratique d'un développement durable. La politique a bien compris les enjeux de la bataille actuelle; c'est heureux. Les milieux économiques concernés sauront-ils décrypter le message et agir en conséquence ? (BB)

2 Améliorations structurelles

2.1. Contributions pour bâtiments

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dossiers	19	14	13	10	8	14
Contributions cantonales	995'200.-	995'200.-	1'181'200.-	995'800.-	1'116'500.-	846'100.-
Contributions fédérales	1'171'400.-	1'115'000.-	1'455'400.-	769'200.-	976'300.-	1'128'700.-
Total contributions	2'166'600.-	2'110'000.-	2'636'600.-	1'765'000.-	2'092'800.-	1'974'800.-

2.2. "Crédits d'investissements" (CI) et "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Tous les nouveaux dossiers de prêts CI et AEP sont soumis au système du "rating" ASASCA testé au cours des exercices précédents.

Les résultats du "rating" déterminent le type et le niveau d'intensité du suivi de l'exploitation après l'octroi du prêt et jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

2.2.1. "Crédits d'investissements" (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aides initiales	16	24	15	13	10	13
Constructions et transformations de ruraux	44	21	28	25	25	39
Habitations	8	10	10	9	11	15
Diversification	4	5	2	2	3	3
Personnes morales		10	5	5	11	3
Total	72	70	60	54	64	73

Montant des investissements et des prêts octroyés pour l'ensemble de ces projets :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Montant des investissements	35'500'000.-	26'000'000.-	30'735'000.-	26'629'000.-	33'313'000.-	36'303'400.-
Prêts octroyés	13'150'000.-	9'000'000.-	8'425'000.-	8'753'000.-	8'696'000.-	10'502'600.-

Le nombre de dossiers traités reste constant; celui des aides initiales reste minime par rapport au besoin théorique de relève.

2.2.2. "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Conversion de dettes	8	14	15	18	15	18
Situation financière difficile		12	3	2	2	1
Total	8	26	18	20	17	19

Endettement et prêts octroyés pour l'ensemble de ces dossiers :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Endettement	5'600'000.-	17'000'000.-	10'285'400.-	16'456'300.-	14'997'600.-	12'329'400.-
Prêts octroyés	720'000.-	2'000'000.-	1'730'800.-	2'767'000.-	2'043'200.-	2'908'000.-

2.2.3. Bilan

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CI	54'400'000.-	56'000'000.-	59'400'000.-	59'465'000.-	61'378'000.-	61'390'000.-
AEP	9'900'000.-	10'000'000.-	10'148'000.-	10'650'000.-	10'948'000.-	11'098'000.-
Dossiers actifs	1'000	1'000	1'000	990	960	900

Un crédit cantonal supplémentaire de 150'000.- a été attribué au bilan AEP, ce qui a rendu possible l'obtention d'un crédit fédéral équivalent (150'000.-).



Rural vaches laitières, famille Jean Chêne, Damvant

2.3. "Prêts de développement rural" (PDR)

En 2010, 4 projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant de 225'000.- correspondant à des investissements totaux de 2'214'000.-.

2.4. "Fonds de développement rural durable"

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

En 2010, 7 projets agricoles ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant de 365'000.- provenant de ce fonds. Ces aides ont généré des investissements d'un montant total de 4'370'000.-.

2.5. Contributions pour améliorations foncières

Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement	14 (Boncourt, Bressaucourt, Buix, Corban-Courchapoix-Montsevelier, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Dampfreux, Grandfontaine, Le Noirmont, Rebeuvelier, Rocourt)
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	Rocourt
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en préparation	Courrendlin, Vermes, Les Enfers, Val-Terbi,
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en réalisation	Pleigne, Les Bois, SEF III, Soulice, Rebeuvelier
Accès de fermes, en préparation	Soubey, Les Bois, Glovelier, Montsevelier
Accès de fermes, en réalisation	Ocourt, Montmelon, La Jacoterie-Frénois
Amélioration desserte rurale simplifiée, en préparation	Bonfol, Coeuve, Mervelier
Amélioration desserte rurale simplifiée, décidée	Miécourt
Amélioration desserte rurale simplifiée, en réalisation	Chevenez, Soulice, Vendlincourt
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en préparation	Muriaux
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en réalisation	La Chaux-des-Breuleux

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Contributions cantonales	2'322'006.-	2'399'781.-	2'402'800.-	2'504'150.-	3'104'200.-	2'769'097.-
Contributions fédérales	2'669'420.-	2'693'160.-	2'928'330.-	3'122'049.-	2'698'671.-	3'097'730.-
Total	4'991'426.-	5'092'941.-	5'331'130.-	5'626'199.-	5'802'871.-	5'866'827.-

Les travaux d'améliorations foncières se sont déroulés en 2010 conformément au programme arrêté sur le long terme et dépendant des moyens mis à disposition par le Parlement et l'OFAG pour cette rubrique d'investissement. Comme les années précédentes, les efforts ont porté principalement sur la poursuite de réalisation des remaniements parcellaires en cours, sur des travaux d'améliorations de la desserte rurale (accès de fermes et autres) et sur l'alimentation en eau potable en zone des collines et de montagne. En 2011, les autorités politiques devront se prononcer sur la planification financière des investissements de l'Etat pour la période 2012-2016. Globalement, les besoins resteront importants pour les améliorations structurelles classiques (génie rural et bâtiments ruraux). Des besoins nouveaux devront également être pris en considération (p. ex. projets de développement régional selon art. 93.1.c de la loi fédérale sur l'agriculture).

Quelques remarques :

- Une planification agricole a été réalisée dans la commune de Coeuve sous l'égide de la FRI. La démarche, très participative, a permis aux agriculteurs de la commune de se projeter dans l'avenir et de se questionner sur le visage de l'agriculture de Coeuve à l'horizon 2025. Des pistes de développement ont été retenues. La démarche leur a aussi permis de se positionner sur la forme d'amélioration foncière collective qu'ils souhaitent réaliser à relativement court terme. Finalement, en accord avec les autorités communales, il a été renoncé à un remaniement parcellaire classique en faveur d'une amélioration de la desserte rurale de base.
- La réfection du pont d'Ocourt s'est réalisée pendant la période de mai à octobre de l'année dernière. Le 29 octobre a eu lieu l'ouverture à la circulation. La technique utilisée a permis d'augmenter la charge maximale autorisée des véhicules de 20 tonnes à 40 tonnes. Le devis des travaux était de 1'120'000.-. A noter que des mesures particulières de préservation de l'environnement ont dû être prises pendant le chantier en fonction de la nature des travaux (sablage de peinture notamment).
- A la fin de l'année dernière, les législatifs des communes du Val Terbi ont approuvé le grand projet intercommunal d'alimentation en eau potable. Les travaux devisés à 15 millions de francs se dérouleront ces prochaines années.
- L'OFAG et plusieurs cantons ont mandaté la Station fédérale de recherche agronomique Agroscope de Reckenholz-Tänikon pour une étude dans le domaine de l'irrigation et l'arrosage en Suisse, en fonction du changement climatique. Un premier rapport du 31 mai 2009 et le rapport final daté du 8 mars 2010 sont consultables sur le site de [suissemelio](http://www.suissemelio.ch) (www.suissemelio.ch). Pour notre canton, pour autant qu'une volonté se dessine d'arroser certaines surfaces agricoles lors d'années très sèches, le défi sera de trouver de l'eau disponible à cet effet.



Chantier du pont d'Ocourt

3 Paiements directs

3.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu au début du mois de mai. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés pour la première fois cette année sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies avec succès sur Internet par le site www.acorda.ch. Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Surfaces agricoles (ha)	40'040	40'242	40'135	40'292	40'387	40'543	40'377
Céréales fourragères (ha)	3'213	3'205	3'066	2'772	2'355	2'576	2'492
Céréales panifiables (ha)	3'430	3'194	3'000	2'651	2'881	3'071	3'048
Blé fourrager (ha)	335	636	976	1'017	825	635	525
Maïs ensilage (ha)	2'304	2'386	2'320	2'392	2'455	2'573	2'526
Maïs grain (ha)	283	260	226	208	196	146	105
Betteraves sucrières (ha)	347	342	340	339	348	346	308
Betteraves fourragères (ha)	91	80	67	75	63	60	51
Pommes de terre (ha)	80	63	58	56	50	46	43
Colza (ha)	806	832	876	906	924	901	929
Tournesol (ha)	29	41	66	57	48	53	64
Pois protéagineux (ha)	126	145	151	139	121	86	74
Tabac (ha)	53	51	48	40	42	42	45
Prairies artificielles (ha)	6'743	6'638	6'789	7'156	7'196	7'211	7'355
Prairies extensives (ha)	1'300	1'351	1'382	1'420	1'499	1'597	1'884
Prairies peu intensives (ha)	1'167	1'113	1'055	1'023	922	848	774
Pâturages attenants (ha)	8'122	8'209	8'189	8'221	8'182	8'110	7'941
Pâturages extensifs (ha)	965	987	1'061	1'164	1'198	1'337	1'501
Vaches, lait commercialisé (têtes)	15'245	15'487	15'596	15'610	15'865	16'420	15'989
Vaches, lait non commercialisé (têtes)	933	991	897	878	823		
Vaches mères et nourrices (têtes)	4'916	5'354	5'869	6'282	6'531	6'734	7'083
Autres bovins (têtes)	35'335	35'447	35'422	35'604	37'186	36'784	36'724
Juments poulinières (têtes)	1'119	1'119	1'105	1'077	1'050	1'102	1'066
Autres chevaux (têtes)	3'791	3'457	3'527	3'972	3'713	4'081	3'901
Porcs (têtes)	15'991	16'711	16'812	16'688	15'701	14'699	15'114
Moutons (têtes)	5'125	5'161	5'067	5'143	5'276	5'139	4'995
Caprins (têtes)	967	1'208	1'201	947	1'422	1'696	1'953
Volailles (têtes)	79'778	77'952	86'393	85'831	80'464	73'891	77'002
Total des contributions octroyées (paiements directs, estivage, culture des champs, OQE)	87.8 mios	87.6 mios	88.6 mios	91.0 mios	88.7 mios	100.97 mios	100.52 mios

Les surfaces de céréales ont subi une légère baisse par rapport à 2009. On constate une diminution des vaches laitières alors que les autres vaches augmentent. Globalement les effectifs bovins ont très légèrement diminué (-147 têtes). Les effectifs de porcs et de volaille entament une légère hausse. Pour les chevaux, on constate une baisse des effectifs.

Les paiements directs ont été octroyés en deux tranches. Le premier acompte, en juin, portait sur la moitié environ des contributions; le solde a été payé le 10 décembre.

3.2. Mesures favorisant la qualité biologique et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique

L'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE), entrée en vigueur en 2001, permet de verser des contributions pour les surfaces de compensation écologique de bonne qualité biologique ainsi que pour les surfaces inscrites dans un projet régional de mise en réseau.

En 2010, les primes versées pour la qualité biologique se sont élevées à **1'211'761.50 Frs** et 9 réseaux ont bénéficié de contributions pour un montant de **1'166'314.85 Frs**. La Confédération alloue 80% de ces contributions et les 20% restants sont à la charge du canton.

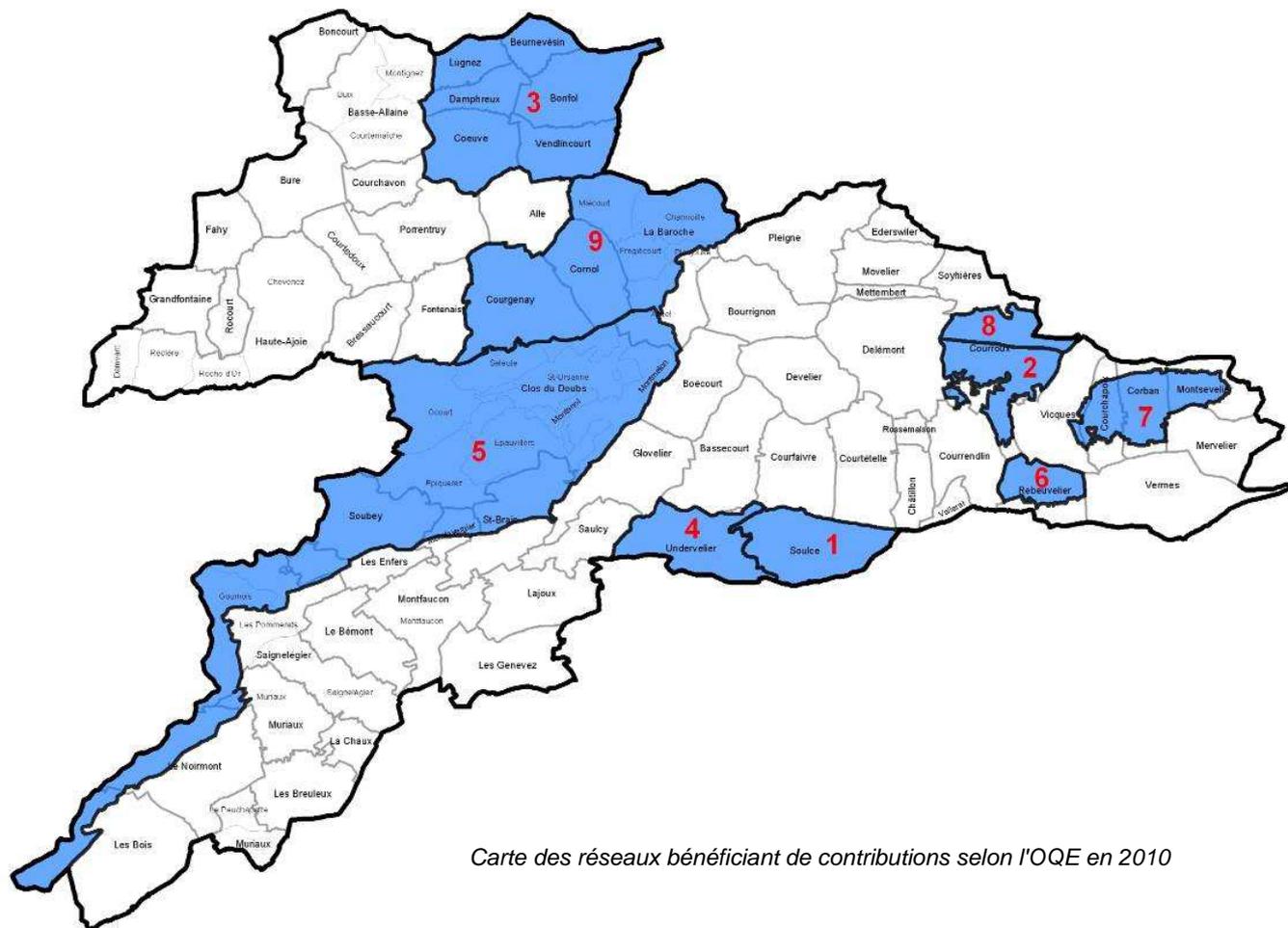
3.2.1. Réseaux OQE approuvés au 31 décembre 2010

En 2010, un nouveau projet de mise en réseau a été réalisé. Il s'agit du réseau OQE de La Baroche+ dont le porteur de projet est la Chambre jurassienne d'agriculture. Cette mise en réseau s'inscrit dans le cadre du projet Vergers+ dont l'objectif est la sauvegarde du verger jurassien et dont le périmètre de la Baroche est l'une des zones d'action prioritaire.

Le réseau de la Vallée du Doubs qui a démarré en 2007 et dont le périmètre a été élargi en 2009, a été étendu en 2010 sur l'ensemble de l'entité paysagère du Clos du Doubs et de la Vallée du Doubs. Afin de faciliter la gestion de ce réseau, le périmètre initial et ses 2 extensions ont été fusionnés et sont désormais pilotés par le même porteur de projet.

	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soulce	2005-2010	Commune de Soulce. Dans le cadre de la conception évolutive du paysage (CEP).	312 ha	Commune de Soulce
2	Réseau de Courroux	2006-2011	Commune de Courroux. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	789 ha	Syndicat AF
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2006-2011	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Dampfreux, Lugnez, Vendlincourt.	2'656 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
4	Réseau d'Undervelier	2007-2012	Commune d'Undervelier. Extension du réseau de Soulce.	321 ha	Commune d'Undervelier
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2007-2012	Entité paysagère "Clos du Doubs et Vallée du Doubs" Le périmètre initial et ses extensions ont été fusionnés dans le courant de l'année 2010.	4'784 ha	Comité s'appuyant sur la Société d'agriculture du Clos du Doubs
6	Réseau de Rebeuvelier	2008-2013	Commune de Rebeuvelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	338 ha	Syndicat AF
7	Réseau CCM	2009-2014	Communes de Courchapoix, Corban, Montsevelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	984 ha	Syndicat AF
8	Réseau de Courroux - extension	2009-2014	Extension du périmètre de Courroux. Secteur au nord de la commune, en dehors du périmètre AF.	230 ha	Syndicat AF
9	Réseau Baroche+	2010-2015	Entité paysagère de la Baroche à laquelle sont ajoutées les communes de Cornol et Courgenay.	2993 ha	Chambre jurassienne d'agriculture

TOTAL : 13'407 ha



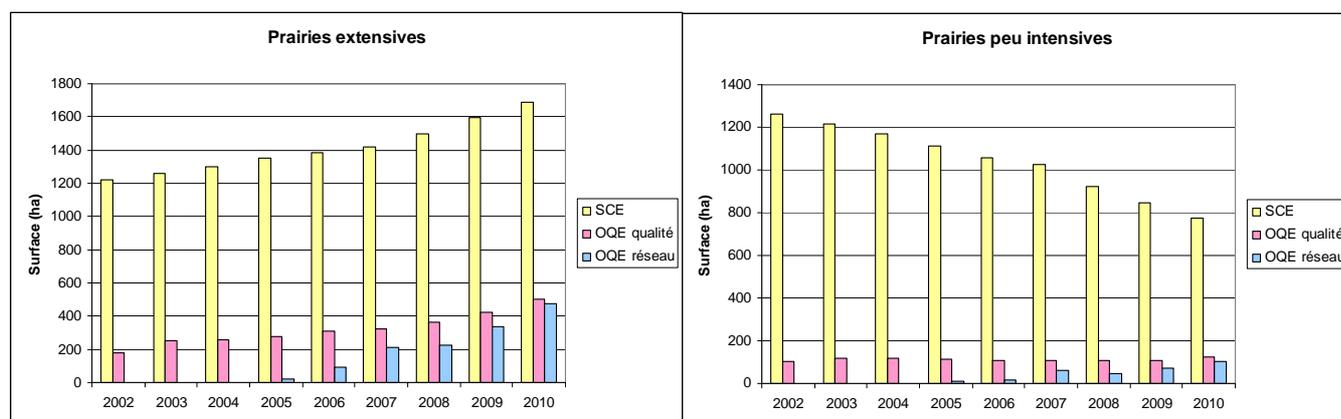
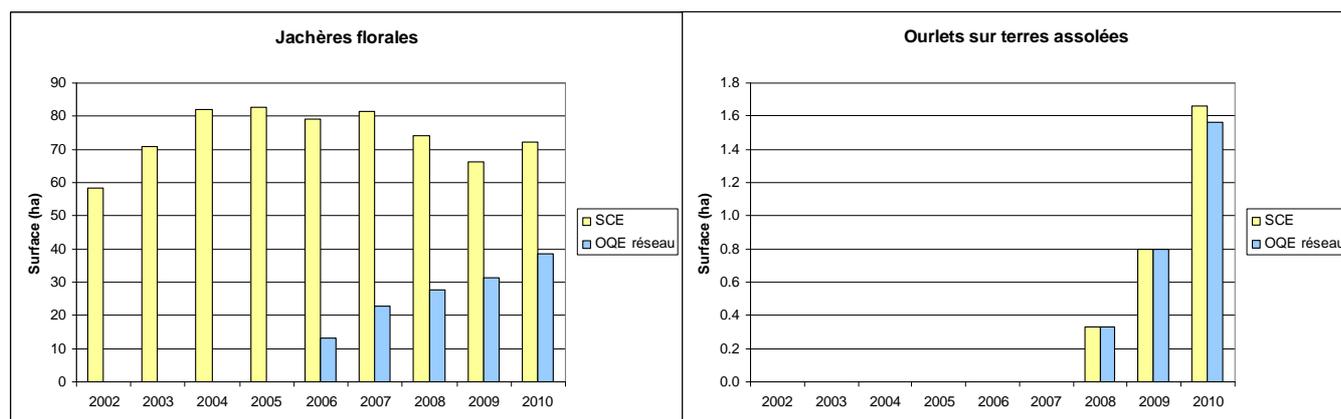
Carte des réseaux bénéficiant de contributions selon l'OQE en 2010

3.2.2. Evolution des surfaces (en ha) bénéficiant de contributions selon l'OQE

QUALITE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prairies extensives	178.08	251.56	258.52	278.50	308.77	321.31	361.65	420.11	498.16
Prairies peu intensives	104.51	116.17	116.51	110.41	105.62	106.87	107.19	106.02	121.00
Pâturages extensifs	-	-	-	-	-	-	138.74	463.53	621.21
Pâturages boisés	-	-	-	-	-	-	45.24	58.33	73.88
Surfaces à litière	2.94	3.16	3.77	7.53	9.11	9.11	11.27	12.82	13.28
Haies, bosquets avec bande herbeuse	5.39	7.60	8.32	9.91	12.69	14.77	18.44	40.80	47.72
Arbres fruitiers haute-tige ¹	6.51	18.95	24.64	32.08	35.45	45.38	59.50	68.95	102.78
Vignes à haute diversité biologique	-	-	-	-	-	-	-	6.76	6.76
Totaux	297.43	397.44	411.76	438.43	471.64	497.44	742.03	1'177.32	1'484.79

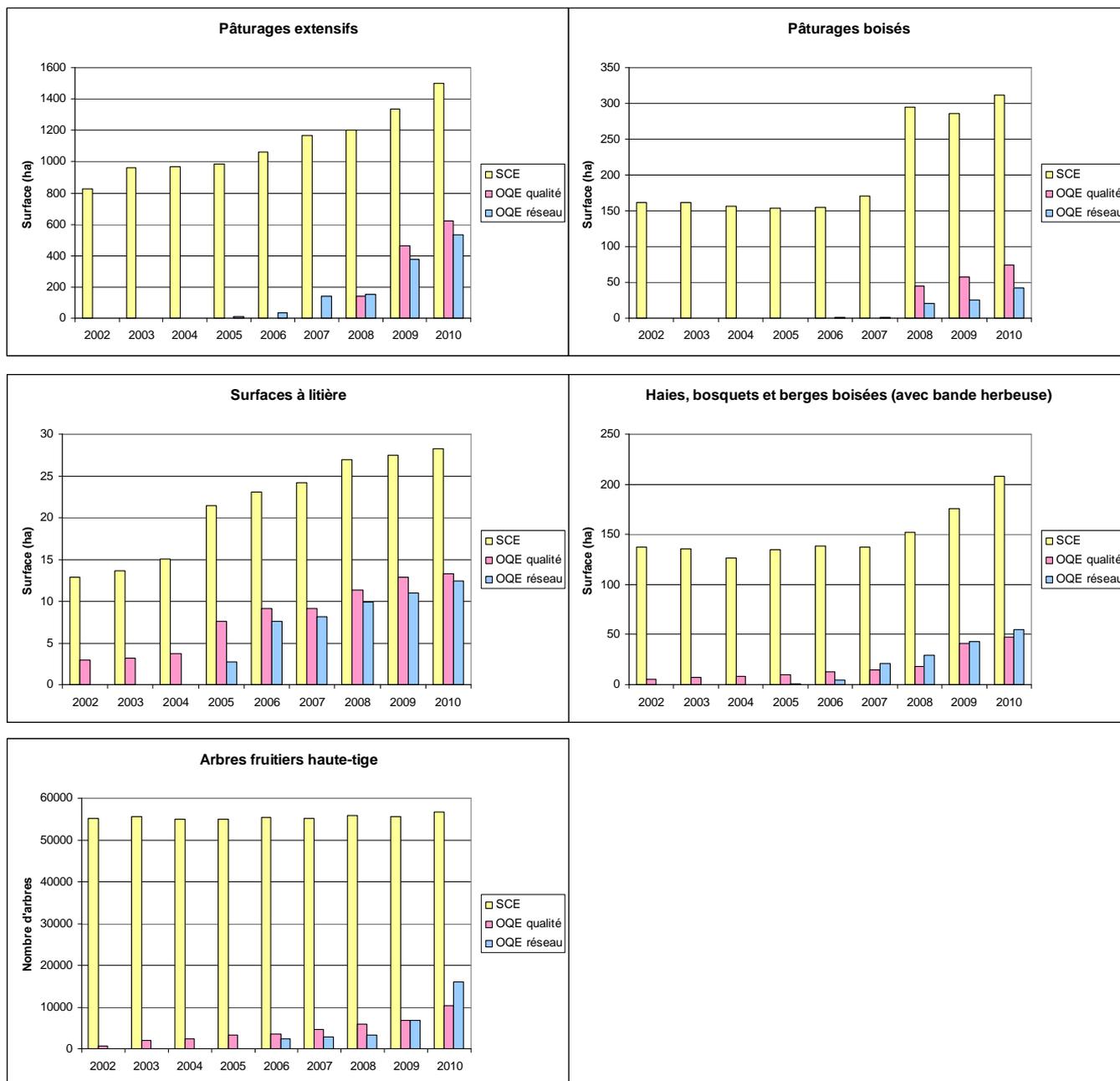
¹ Conversion en SCE : 1 are par arbre.

RESEAUX	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Jachères florales	-	-	-	-	13.15	22.81	27.56	31.32	38.60
Ourlets sur terres assolées	-	-	-	-	-	-	0.33	0.80	1.56
Bandes culturales extensives	-	-	-	-	-	-	-	-	0.80
Prairies extensives	-	-	-	17.25	93.32	209.68	223.28	333.80	476.07
Prairies peu intensives	-	-	-	11.78	16.17	61.36	47.01	72.98	101.79
Pâturages extensifs	-	-	-	12.40	37.88	138.33	152.12	375.03	535.40
Pâturages boisés	-	-	-	-	1.68	1.68	20.77	25.82	42.26
Surfaces à litière	-	-	-	2.71	7.63	8.16	9.90	10.97	12.38
Haies, bosquets avec bande herbeuse	-	-	-	0.54	4.41	21.26	28.96	43.28	54.86
Arbres fruitiers haute-tige ¹	-	-	-	-	24.84	29.15	33.20	68.60	161.10
Arbres isolés indigènes ¹	-	-	-	-	1.48	1.53	2.69	4.03	639
Autres surfaces de compensation écologique dans la SAU ²	-	-	-	-	-	4.38	26.37	37.85	113.98
Totaux	-	-	-	44.68	200.56	498.34	572.19	1'004.48	1'545.19



¹ Conversion en SCE : 1 are par arbre.

² Types 16 : Mesure alouette et haie en pâturage extensif.



Les surfaces de compensation écologique tendent vers une augmentation, à l'exception des prairies peu intensives qui sont en forte régression. Les surfaces de qualité suivent la même tendance. Quant à la progression des surfaces en réseau, elle est due à la bonne dynamique des projets de mise en réseau dans le canton.

4 Production animale

4.1. Dépenses 2010 en faveur de l'élevage

Bovins	745'524.95 Frs
Chevaux	269'124.00 Frs
Menu bétail	28'109.00 Frs
TOTAL	1'042'757.95 Frs

4.2. Marchés publics de bétail

Les marchés publics de bétail sont organisés en collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture et Proviande sur les places de Delémont, Glovelier, Porrentruy, Saignelégier et St-Ursanne; un marché est organisé aux Bois en octobre. Trente-quatre jours de marchés ont été organisés en 2010. Suite à la forte augmentation de 2009, le nombre d'animaux ayant bénéficié d'une contribution a légèrement diminué en 2010 (- 7 %), comme le montrent les tableaux ci-dessous.

Nombre de jours de marché	34
Têtes de bétail commercialisées	3663
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3628
Contributions	605'815.00 Frs

4.2.1. Nombre de marchés publics de bétail bovin organisés et nombre de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de marchés	33	30	30	32	31	34
Nombre de têtes	2963	3427	3288	3202	3911	3628

4.3. Marchés de moutons

Les marchés de moutons sont organisés en collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture et Proviande sur la place de Glovelier. Le nombre d'animaux annoncés est en constante diminution. En 2010, seuls deux marchés officiels ont pu être organisés; ils ont permis d'écouler 152 animaux. Deux autres marchés officiels ont été annulés faute d'inscriptions. Pour rendre service aux éleveurs ayant inscrit du bétail, la Chambre jurassienne d'agriculture a mis sur pied des marchés libres qui ont permis d'écouler 94 animaux. En 2010, Jean Ackermann a remis son mandat de classificateur Proviande pour raison d'âge. Durant plus de 30 ans, il a mis ses compétences à disposition des éleveurs de moutons. Nous l'en remercions très sincèrement!

Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de bêtes diminue sans cesse de sorte que l'existence même de ces marchés est en jeu.

4.3.1. Nombre de marchés de moutons organisés et nombre de bêtes commercialisées

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de jours de marché	7	3	3	4	3	2
Nombre de têtes commercialisées	702	401	386	296	241	152

4.4. Organisation de concours

Chaque année, le Service de l'économie rurale organise, en collaboration avec les fédérations et les syndicats d'élevage, des concours destinés à apprécier les animaux des différentes espèces.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010
Chevaux	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	47	65	55	54	51	50
Bovins	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	121	137	125	117	135	117
Ovins	Jours de concours	3	3	3	3	3	3½
	Nombre d'animaux ¹	852	804	720	740	655	694
Caprins	Jours de concours	3	3	3	3	3 ½	3
	Nombre d'animaux ¹	419	376	346	378	452	370

4.4.1. Concours cantonaux de chevaux

Les concours cantonaux sont organisés par le Service de l'économie rurale en collaboration avec les syndicats chevalins, les communes et les propriétaires de manège. Ils sont destinés à présenter et primer les étalons et élèves-étalons. Ils se sont déroulés à Chevenez le 3 mars et à Glovelier / Saignelégier le 10 mars. Durant ces deux journées, 89 étalons et élèves-étalons ont été appréciés par les experts cantonaux (86 en 2009). Au total, 50 chevaux ont bénéficié d'une prime cantonale. Le rapport 2010 "Élevage chevalin dans le Canton du Jura" donne de nombreuses informations concernant l'élevage; il est à disposition chez les secrétaires de syndicats.



Concours cantonal des étalons à Chevenez, le 3 mars 2010



Concours cantonal des étalons à Glovelier, le 10 mars 2010



Concours cantonal des étalons à Saignelégier, le 10 mars 2010

¹ - Chevaux (concours cantonaux) : étalons et élèves-étalons primés
 - Bovins (concours taureaux) : taureaux admis au Herd-book
 - Ovins et caprins : animaux primés

4.4.2. Concours intercantonaux de taureaux

Les concours intercantonaux de taureaux de la race tachetée rouge ont été organisés en collaboration avec les fédérations d'élevage du Jura et du Jura bernois. Le concours de printemps s'est déroulé à Tavannes le 3 février; lors de cette journée, 51 taureaux ont été admis au Herd-book, dont 27 en provenance du Canton du Jura. Lors du concours de Saignelégier, le 7 septembre, 145 animaux ont été sélectionnés par les experts (dont 90 pour le Jura). En raison des mauvaises conditions météorologiques, ce concours s'est déroulé à l'intérieur de la Halle-Cantine.



Le concours intercantonal de taureaux de la race tachetée rouge s'est déroulé, le 7 septembre, à l'intérieur de la Halle-Cantine en raison des mauvaises conditions météorologiques

4.4.3. Menu bétail

Comme chaque année, les concours caprins ont été organisés au printemps (du 4 au 6 mai) sur 10 places différentes; pour les grands troupeaux, ces appréciations ont été effectuées dans les exploitations, alors que les détenteurs de peu d'animaux se sont déplacés sur des places centralisées. Au total, 370 animaux ont été pointés par les experts cantonaux.

Les concours ovins, qui ont été organisés du 13 au 17 septembre, ont permis de juger 694 animaux dans 7 lieux différents. Mis à part l'aspect zootechnique, ces concours permettent aux éleveurs de se retrouver, de comparer leurs troupeaux et d'échanger leurs avis dans une ambiance conviviale, ce qui est très important pour le développement rural.



Les concours caprins ont été organisés sur 10 places différentes; pour les grands troupeaux, ces appréciations ont été effectuées dans les exploitations



Les experts ont jugé 694 ovins lors des concours d'automne 2010

5 *Droit foncier rural*

5.1. Les prix licites

Le Service de l'économie rurale réalise **les expertises en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles**. En 2010, 47 expertises ont été effectuées pour le compte de la Commission foncière rurale, des Offices des poursuites, des notaires et des particuliers. L'essentiel des requêtes a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ainsi que la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs. Des questions de fermages, en application de la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA), ont également été traitées.

Les statistiques des prix des immeubles agricoles ont été publiées, en novembre 2010, en référence aux ventes de terrains inscrites au Registre foncier entre 2005 et 2009. Les prix licites, au sens de la LDFR, ont été déterminés à partir de ces statistiques. Le détail des prix licites des immeubles agricoles peut être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale, rubrique droit foncier (www.jura.ch/ecr).

5.2. Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Une vente d'immeubles ou d'entreprises agricoles n'est pas autorisée par la commission foncière rurale lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait quant il dépasse de plus de 5 % le prix payé en moyenne pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables de la même région au cours des cinq dernières années. Une statistique foncière mise à jour chaque année voit cette moyenne évoluer au fil du temps. C'est ce que résume le tableau suivant pour les dix dernières années.

Prix licites moyens des différentes catégories de qualité d'immeubles agricoles de 1999 à 2010 (frs/m ²)						
Années	DE, ZP ¹	DE, ZC ²	DE, ZM ³	PO, ZP ⁴	PO, Z(C+M) ⁵	FM ⁶
1999	3.74	-	2.34	2.67	2.47	1.84
2000	3.64	-	1.73	2.67	2.36	1.65
2001	3.40	-	2.09	2.60	1.87	1.26
2002	3.51	2.95	1.91	2.54	1.81	1.59
2003	3.35	2.80	1.95	2.65	1.68	1.55
2004	3.18	2.71	1.81	2.48	1.89	1.58
2005	3.23	2.61	1.92	2.45	1.88	1.55
2006	3.07	2.63	1.78	2.39	1.94	1.42
2007	3.10	2.70	1.83	2.30	2.01	1.40
2008	2.98	2.68	1.85	2.26	2.00	1.35
2009	3.11	2.65	1.74	2.20	1.84	1.34
2010	3.05	2.70	1.68	2.18	1.59	1.33

¹ Delémont, zone de plaine

² Delémont, zone des collines

³ Delémont, zone de montagne

⁴ Porrentruy, zone de plaine

⁵ Porrentruy, zone des collines + montagne

⁶ Franches-Montagnes

L'évolution des prix licites s'entend pour chaque catégorie toute qualité de sol confondue. La principale remarque à relever concernant les nouveaux prix licites 2010, c'est que la tendance à la baisse se poursuit de manière générale, à l'exception de la zone des collines. Plusieurs augmentations consécutives seraient cependant nécessaires pour pouvoir parler de tendance "à la hausse" des prix.

S'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement pour l'obtention du prix licite s'élève à 2.29, contre 2.37 en 2009. Le repli des prix des entreprises agricoles se poursuit donc tendanciellement.

En résumé, le prix des terres et des entreprises agricoles continue son érosion, et ceci malgré la pression d'une société consommatrice de terres agricoles, notamment en bordure des zones industrielles et d'habitation. Le contexte économique agricole reste à ce titre plutôt défavorable à une éventuelle surenchère immobilière cadrée par la législation foncière.



Prise de vue lors d'une expertise LDFR : Ancienne cuisine jurassienne, avec four à pain, poêle d'appoint et fourneau

6 *Autres activités*

6.1. Groupe "Cheval"

Le groupe "cheval" a pour objectif la promotion du cheval de loisirs et de la viande chevaline indigène en étroite collaboration avec la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC). Il est composé de représentants de cette Fédération, de la Chambre jurassienne d'agriculture, de la Fondation rurale interjurassienne et du Service de l'économie rurale.

6.1.1. Cheval de loisirs

L'année 2010 fut assez difficile au niveau de la commercialisation des chevaux. La suppression de la subvention à l'exportation de la Confédération, la crise économique ainsi que la faiblesse de l'euro en sont les causes principales. La subvention à l'exportation, octroyée par le canton dès le 1^{er} janvier 2010 a été la bienvenue dans ce contexte difficile. Dix-sept chevaux ont été vendus directement par la "Liste de chevaux à vendre" de la FJEC à un prix moyen de Fr. 8'130.- (Fr. 7'100.- en 2009). Cette référence de prix est importante et doit aider les éleveurs à fixer des prix corrects pour leurs chevaux; elle doit néanmoins être utilisée avec prudence, car de nombreux autres sujets ont été commercialisés directement par les éleveurs, le site internet www.cheval-jura.ch publiant désormais toutes les coordonnées de ces derniers. Au total, une centaine de chevaux ont transité par ce site et ont donc vraisemblablement été commercialisés directement ou indirectement par la Liste des chevaux.

6.1.2. Viande chevaline

Le prix des poulains de boucherie a été fixé à Fr. 8.20 par kg poids mort (PM), soit 20 cts de plus qu'en 2009, pour la période de prise en charge allant de mi-octobre à mi-novembre. L'entreprise Prodega, en collaboration avec Bell, a pour la troisième année consécutive commercialisé des poulains de boucherie en provenance de la région. Cent dix-sept sujets ont ainsi été écoulés par ce canal sous la marque de provenance "Original", en propriété de la FJEC. Le site internet www.viande-chevaline-suisse.ch, a été mis en ligne fin 2010 pour faire la promotion de cette marque. Outre des informations générales, il permet aux internautes de trouver les adresses des bouchers partenaires (5 dans la région) ainsi que de nombreuses recettes de cuisine alléchantes.

La brochure "Du cheval", destinée à promouvoir la viande chevaline suisse, a été éditée par Proviande sous l'impulsion du groupe "Cheval". Cette brochure présente les conditions d'élevage, quelques statistiques, les différents morceaux de viande ainsi qu'une recette. Elle fait également référence à la marque "Original". Ces brochures peuvent être obtenues gratuitement au Service de l'économie rurale (032 420 74 12).

6.2. Le développement de l'agriculture biologique

L'encouragement au développement de l'agriculture biologique, amorcé depuis quelques années par le Service de l'économie rurale a été poursuivi en 2010. Cette année a été tout particulièrement marquée par le passage en mode de production biologique d'une quinzaine d'exploitations agricoles du canton. L'action a notamment porté sur un soutien à la participation des producteurs biologiques à des manifestations dans l'Arc jurassien et à la commercialisation de produits laitiers biologiques par l'entremise de la société Florilait.

La présence des producteurs biologiques dans un maximum de manifestations régionales accroît le volume des ventes directes et facilite la communication entre les producteurs et les consommateurs. La commercialisation des produits représente toujours le facteur limitant le développement de l'agriculture biologique. La société Florilait a précisé pour objectif d'améliorer l'écoulement des produits laitiers biologiques (lait de consommation, yoghourts, fromages). Dans les circonstances du moment, son action s'avère très difficile.

Malgré les difficultés rencontrées, les efforts seront orientés à l'avenir vers les créneaux de production qui offrent le plus de possibilités et une meilleure plus-value sur le marché, à savoir des productions végétales telles que les céréales et, dans une moindre mesure, les fruits et les légumes.

6.3. Commission temporaire "Elevage chevalin"

La Commission temporaire, nommée par le Gouvernement jurassien fin 2009, chargée d'étudier les mesures à prendre pour améliorer la rentabilité de l'élevage chevalin, a livré son rapport en automne 2010. Celui-ci confirme que le niveau des revenus des éleveurs de chevaux est bas, voire très bas. La Commission propose un catalogue de mesures adressées aux éleveurs, aux organisations d'élevage ainsi qu'au Gouvernement pour améliorer la situation. Le Gouvernement a d'ores et déjà augmenté, pour 2011, son soutien financier pour le marketing, pour la formation des chevaux ainsi que pour les personnes désireuses d'acquérir une formation non offerte dans le canton. Dès 2012, si les disponibilités budgétaires le permettent, une prime cantonale de Fr. 200.- pourrait être octroyée aux juments franches-montagnes. De plus, un projet de la nouvelle politique régionale (NPR) ayant pour but la valorisation de toute la "filière cheval" sera lancé en 2011. Le rapport complet peut être téléchargé sous www.jura.ch/DEC/ECR/Production-animale.html (bas de page).

6.4. Commission temporaire "Elevage ovin et caprin"

Une Commission temporaire chargée d'étudier les mesures à prendre en matière d'élevage ovin et caprin pour améliorer la rentabilité de cette branche de production a été créée par le Gouvernement en juillet 2010. Cette commission, composée de huit personnes représentant la Fédération jurassienne de menu bétail, la Fondation rurale interjurassienne, la Chambre jurassienne d'agriculture et le Service de l'économie rurale, déposera son rapport pour la fin mars 2011. Celui-ci comportera plusieurs mesures destinées à améliorer le revenu des éleveurs, celui-ci étant très faible. Il faut espérer que les mesures proposées encourageront les jeunes éleveurs à continuer de garder et sélectionner des caprins, mais surtout des ovins et plus particulièrement des moutons "brun-noir du pays"; cette race, décrite pour la première fois en 1925 par Abraham Gerber, Les Joux, est originaire du Jura et était autrefois appelée "mouton du Jura".

6.5. Commission temporaire "Economie laitière"

En décembre 2009, le Gouvernement a nommé une commission temporaire chargée d'étudier les mesures à prendre en matière d'économie laitière pour accroître la valeur ajoutée de cette branche de production.

La commission était chargée :

1. d'établir un état des lieux de la production laitière et de sa transformation sur le territoire cantonal;

2. d'étudier et de proposer des mesures propres à sauvegarder, voire à accroître, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée de la production laitière du Canton du Jura;
3. d'évaluer les incidences financières et économiques des mesures préconisées;
4. de déterminer les modalités de financement des mesures préconisées.

La commission était composée de 9 membres représentant des milieux concernés (Service de l'économie rurale, fromageries, Miba, Chambre jurassienne d'agriculture, Bio-Jura, Fondation rurale interjurassienne, Producteurs suisses de lait et Fromajoie); elle a déposé son rapport le 31 décembre 2010. Ce document devrait pouvoir être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale lorsqu'il aura été approuvé par le Gouvernement.

La première partie du dossier est consacrée à une analyse du marché des produits laitiers en Suisse, à une description des principales caractéristiques de la filière laitière dans le Canton du Jura et à l'analyse des résultats de l'enquête menée par la commission à laquelle les deux-tiers des producteurs de lait du Jura ont répondu. Cette partie se termine par une analyse économique de la production laitière au niveau d'une entreprise représentative de l'exploitation jurassienne moyenne.

Les chapitres suivants sont consacrés à la définition d'**une stratégie et d'objectifs à l'horizon 2020 pour la filière laitière dans le Canton du Jura. Cinq axes stratégiques ont été retenus. Il s'agit :**

1. Organiser et mener une action offensive concertée et collective à long terme.
2. Renforcer l'impact de la filière laitière dans l'économie du Canton du Jura.
3. Privilégier la transformation du lait en produits divers, en développant en priorité les centres de transformation existants et en leur conférant une dimension et une vocation régionales.
4. Inscrire le Canton du Jura dans une démarche de leadership sur le marché suisse des produits laitiers biologiques.
5. Différencier la production jurassienne de la production nationale et internationale de lait d'industrie de masse en identifiant et en labellisant un maximum de produits.

S'agissant des objectifs, les principaux retenus sont les suivants :

1. Augmenter le chiffre d'affaire de la production laitière de 1% par année.
2. Augmenter la proportion du lait transformé dans la région de 1 % par an (la quantité de lait transformé passerait de 22 millions de kg en 2009 à 32 millions de kg en 2020).
3. Augmenter les quantités de lait bio produites de 4 millions de kg en 2009 à 10 millions de kg en 2020.
4. Viser une qualité maximale et des frais de collecte minimaux.
5. Optimiser le processus économique de la production laitière.
6. Développer des centres de transformation à vocation régionale en actionnant principalement le pouvoir décisionnel régional (Alle, Le Noirmont, St-Ursanne, Vallée de Delémont).

Une dizaine de mesures principales sont ensuite préconisées en vue d'atteindre les objectifs fixés. Parmi celles-ci à relever l'instauration de la "Commission de la filière laitière". Cet organisme devrait piloter le projet d'accroissement de la valeur ajoutée dans l'économie laitière à moyen terme, conseiller

et soutenir les acteurs économiques. Enfin, un plan d'action et de développement est proposé à l'intention des producteurs de lait, des collecteurs du lait et des fromageries. Des mesures relativement détaillées sont suggérées pour chacun des centres actuels de transformation et de fabrication.

6.6. OLMA : Invité d'honneur, le Jura était en 2010 pour la première fois à Saint-Gall



Sous le slogan «La Suisse du Nord-Ouest, cap sur l'ouverture», les trois cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura se sont présentés ensemble à l'Olma 2010 de Saint-Gall, du 7 au 17 octobre 2010.

Invités d'honneur de la manifestation, les trois cantons ont animé un stand d'environ 1000 m², une exposition consacrée aux animaux. Le budget pour la participation à cette manifestation, dont l'écho dépasse largement les frontières nationales, s'est élevé à 1,3 million de francs.

Le Service de l'économie rurale a fait partie du comité de pilotage des activités organisées par les 3 cantons invités d'honneur.

La Chambre jurassienne d'agriculture et la Fédération jurassienne d'élevage chevalin ont été associées à cette manifestation et se sont engagées fortement afin de donner la meilleure image de l'agriculture de notre région.



La Fédération jurassienne d'élevage chevalin lors du cortège dans les rues de Saint-Gall



Le Marché-Concours de Saignelégier pouvait être vécu sur le stand des invités d'honneur

6.7. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin

- Comité de l'Organisme intercantonal de certification
- Commission des crédits agricoles
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission temporaire "Economie laitière"
- Commission temporaire "Elevage chevalin"
- Commission temporaire "Ovins et caprins"
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conférence suisse des chefs de services de l'agriculture
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil d'administration de Florilait
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne
- Fondation pour le logement Soleure
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe de coordination A16
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de préparation OLMA 2010 (BL, BS et JU)
- Groupe de travail "Sol-Air-Eau"
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "LGE bis"
- Groupe de travail "OIC accréditation"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Réseau Vendline-Coeuvatte"
- Groupe de travail cantonal sur la promotion des énergies renouvelables dans l'agriculture
- Groupe de travail pour l'étude d'un projet de construction d'une installation de biogaz à Courtemelon
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme écologique
- Présidence de la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes (FSFM)
- Promotion de l'agriculture biologique du Canton du Jura (PROJAB)
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), commission "améliorations foncières" et commission "honoraires et soumissions"

7 *Pour une agriculture suisse dynamique et productive*

La nécessité de disposer d'une agriculture dynamique et productive en Suisse fait débat, dans certains milieux, à intervalles réguliers. Une analyse un peu plus approfondie permet de se forger une opinion assez rapidement : un état – celui qui en a la possibilité – ne doit en aucun cas renoncer à une agriculture productive sur son territoire. Cela implique évidemment des choix politiques et des investissements à long terme. De telles options sont nécessaires et justifiées pour de multiples raisons.

Des justifications nombreuses

L'agriculture est étroitement liée à l'ensemble de la filière agro-alimentaire; il est en effet difficile d'imaginer que l'une existe sans l'autre. Ensemble, elles représentent un nombre d'emplois et un chiffre d'affaires non négligeables dans l'économie suisse. De plus, une part des emplois et des chiffres d'affaires sont réalisés hors des pôles économiques du pays, voire même dans les régions rurales les plus reculées.

L'agro-alimentaire présente en outre la particularité d'une grande stabilité conjoncturelle. La production de matière première agricole, sa transformation et sa distribution sont toutes des activités peu sensibles du point de vue conjoncturel. C'est évidemment très important notamment dans les régions dont l'économie est orientée vers l'horlogerie et les machines.

Une sécurité d'approvisionnement en denrées alimentaires crédible requiert, à n'en pas douter, le maintien d'une agriculture dans chaque état. Lors de la sécheresse de 2003, la France a décrété à un moment donné une interdiction d'exporter des denrées fourragères. L'année dernière, c'est la Russie qui a interdit toute exportation de céréales panifiables suite au déséquilibre entre l'offre et la demande enregistré sur ses marchés. Ces exemples, et d'autres encore, démontrent qu'il serait irréaliste et irresponsable de compter sur l'étranger pour assurer l'approvisionnement de la population suisse dans des situations extraordinaires. En outre, la libéralisation des marchés agricoles conduit souvent à la spécialisation, laquelle se révèle en contradiction avec la sécurité d'approvisionnement. La sécurité d'approvisionnement implique impérativement le maintien d'une agriculture productive et diversifiée dans notre pays.

Aux termes de la Constitution fédérale, l'agriculture assume une fonction d'entretien des paysages et de sauvegarde des éléments naturels tels que l'eau, le sol et l'air. A long terme, seule une agriculture dynamique sera à même de remplir une telle fonction.

La protection des terres arables est urgente

Pour atteindre l'objectif de maintenir une agriculture dynamique et productive en Suisse, il faut résoudre certains problèmes majeurs auxquels elle est confrontée. Ceux qui sont posés avec le plus d'acuité actuellement sont le gaspillage des terres arables et la désunion du monde agricole.

La Suisse poursuit son urbanisation à un rythme soutenu. L'immigration, en particulier d'une main-d'œuvre jugée nécessaire par et pour l'économie, reste importante de sorte que la population continue

d'augmenter fortement. C'est un choix politique. S'avérera-t-il judicieux à long terme? La question mérite d'être posée.

L'urbanisation déploie ses effets dans les régions basses du pays au détriment des terres arables les plus fertiles et les plus faciles à exploiter. C'est un véritable gaspillage auquel on assiste depuis quelques décennies. Le territoire suisse compte environ 4 millions d'hectares. Il est divisé en quatre quarts, à savoir : un million d'hectares de terrains improductifs, un million d'hectares de forêts, un million d'hectares d'alpage et un million d'hectares de terres cultivables. Le grignotage des sols par l'urbanisation s'opère exclusivement dans cette dernière catégorie. Ce qui aggrave encore ses conséquences à long terme.

Les tendances préconisées en matière de consommation humaine vont dans le sens d'une réduction des produits de consommation d'origine animale et d'une augmentation des produits végétaux. En d'autres termes, cela signifie, si cette tendance se confirme à l'avenir, que les besoins en terres arables augmenteront encore. Pour constituer un sol fertile, des millénaires ont été nécessaires. Aujourd'hui, on peut les détruire en quelques heures, sans scrupules, à l'aide d'engins mécaniques toujours plus puissants.

Remédier à cette situation implique des mesures; des propositions ont d'ores et déjà été formulées par divers milieux. Pour amorcer réellement le processus, il est indispensable que des changements profonds interviennent dans la tête et les comportements de chacun. Le développement doit être mesuré et maîtrisé; l'urbanisation doit s'opérer non plus horizontalement mais de manière verticale dans l'espace. Il existe des exemples sur la planète qui montrent qu'un tel défi peut être relevé.

Il est par ailleurs indispensable de renforcer la protection des terres en général et de décréter une protection absolue des 450'000 hectares de terres d'assolement constituant les quotas répartis par la Confédération entre tous les cantons.

Une organisation et des structures anachroniques

Depuis la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, l'agriculture suisse s'est progressivement structurée en de nombreuses petites organisations. Elles poursuivent des buts techniques, économiques, de promotion ou de défense d'intérêts; elles ont une dimension locale ou régionale, parfois intercantonale ou nationale. L'ensemble du système a relativement bien fonctionné durant plusieurs générations du fait notamment que les activités agricoles étaient fortement étatisées. Les rapports entre les instances fédérales et cette multitude d'organisations se révélaient généralement loyaux et plutôt bon enfant.

Depuis quelques décennies, la situation a cependant sérieusement évolué. Des mutations profondes sont en cours. L'agriculture a de moins en moins affaire à la Confédération. Au contraire, sa destinée dépend de plus en plus d'autres acteurs économiques et aussi politiques. Ils proviennent de branches d'activités telles que la fabrication, la transformation ou la distribution de denrées alimentaires ou encore d'organisations politiques actives en matière de protection des consommateurs et de l'environnement.

Dans cette situation nouvelle, il faut se rendre à l'évidence. Ces acteurs ont l'habitude de travailler en toute indépendance et de prendre en compte leurs intérêts exclusivement. L'exemple vécu de l'échec de l'organisation et de la régulation du marché du lait d'industrie est très significatif. Alors que plus de 80% des producteurs étaient favorables à une régulation du marché, les acteurs de la transformation et de la distribution, avec la complicité de la Confédération, de certains producteurs et de leurs organisations, ont infligé à l'agriculture une défaite cuisante qui restera sans doute dans les annales de

l'agriculture suisse. L'agriculture n'a pas réussi à empêcher de tels événements du fait notamment de ses divisions, de sa désunion, de son organisation et de ses structures anachroniques.

L'agriculture se trouve donc progressivement confrontée à des réalités nouvelles. Or, son organisation et ses structures ne changent pas, alors qu'elles se révèlent totalement inadaptées aux exigences du moment.

L'USP, interlocutrice privilégiée et unique

Les conséquences de cet état de fait sont nombreuses : l'agriculture émet des avis souvent divergents, voire contradictoires; ses positions et son influence sont systématiquement affaiblies; des failles et des lacunes énormes apparaissent dans le dispositif de défense et de promotion professionnelles; enfin, ceux qui devraient être des partenaires loyaux de l'agriculture profitent largement de l'aubaine.

L'adaptation de l'agriculture aux réalités nouvelles n'impliquerait pas nécessairement une révolution ni même une restructuration profonde. Les organisations existantes pourraient être maintenues si cela correspond à la volonté de leurs membres. En revanche, ce qui doit fondamentalement changer, c'est la définition des rôles de chaque organisation et en particulier de l'Union suisse des paysans. Cette dernière devrait être reconnue en qualité d'interlocutrice privilégiée et unique de l'ensemble de l'agriculture par la Confédération et les organisations économiques et politiques ayant des intérêts dans ce secteur. La définition des objectifs à poursuivre et des mesures à appliquer en vue de promouvoir et de défendre l'agriculture devrait faire l'objet de débats internes à la profession. Mais, l'exclusivité de la défense des intérêts vers l'extérieur devrait être accordée à l'USP. Une telle adaptation engendrera sûrement des problèmes et des difficultés; des divergences de toutes sortes devront être surmontées. Au final, tout le monde devra faire des concessions, mais chacun y trouvera son compte. (BB)

8 *Quelques faits d'actualité en 2010*

L'actualité est toujours abondante en agriculture car le débat se révèle nourri et il a fréquemment une dimension planétaire. En Suisse, quelques faits ont émergé par leur importance durant l'année 2010.

Une initiative parlementaire a été déposée aux Chambres fédérales par le conseiller national Jacques Bourgeois concernant la **souveraineté alimentaire**.

Le concept gagnera sans doute en importance à l'avenir et permettra aux états de sauvegarder des prérogatives indispensables en matière de sécurité alimentaire.

Le nouveau système de paiements directs sensé être appliqué de 2014 à 2017 est en voie de définition. La suppression des contributions liées à la garde des animaux ne manquera pas de poser de sérieuses difficultés; quant à l'introduction de la "contribution à l'adaptation", son importance – environ un tiers de l'ensemble des paiements directs – et sa réduction prévue – 20% dès 2014 et 40% dès 2017 – préoccupent sérieusement les politiciens et les agriculteurs. Ces derniers ne disposeront pas du temps nécessaire pour comprendre, assimiler et appliquer le nouveau système, alors que leur revenu sera d'emblée réduit de plusieurs milliers de francs.

Pour terminer sur une note positive, à signaler, dans le Canton du Jura, l'obtention de l'**AOC damassine** après plusieurs années de lutte épique. (BB)

9 *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2010*

Chef de service	Bernard Beuret	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
Comptabilité	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Marie-Christine Arn, secrétaire	032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund	032 420 74 15
	Nicolas Lovy	032 420 74 07
	Françoise Berberat, secrétaire	032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, secrétaire	032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier	032 420 74 13
	Marie-Christine Arn	032 420 74 06
	Franca Grasso, secrétaire	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, secrétaire	032 420 74 12
Production animale	Roger Biedermann	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, secrétaire	032 420 74 12

Le Service de l'économie rurale compte 15 collaborateurs(trices) et 11.95 emplois équivalent plein temps.